



Ligne	<b>Frais d'obtention de l'année 2021</b> (en cas de déduction forfaitaire, veuillez passer à la ligne 43)			A remplir si une partie de l'immeuble donne lieu à l'imposition d'une valeur locative forfaitaire <sup>2)</sup>		
27				<b>Frais d'entretien et de réparation déductibles en 2021</b>	Frais communs à l'immeuble entier	Frais particuliers relatifs à la partie louée
	Nom et adresse de l'entrepreneur, de l'artisan ou du fournisseur	Genre des travaux	Date du paiement	Montant	Montant	Montant
28						
29						
30						
31	<b>Étalement des dépenses importantes d'entretien et de réparation</b>					
32	Fraction des dépenses importantes de l'année 2021 (selon ligne 54)					
33	Fraction des dépenses importantes des années antérieures (selon déclaration(s) de (des) l'année(s) : _____ )					
	<b>Frais d'obtention divers non remboursés par le locataire</b>					
34	Assurance-incendie, assurance responsabilité civile _____					
35	Electricité, chauffage, eau _____					
36	Divers (fournir détails en annexe) _____					
37	<b>Amortissement</b>					
	désignation du bien	taux	valeur à amortir	amortissement		
38						
39						
40	total :					
41	Quote-part louée de l'immeuble: _____ %.			total :		→
	Frais communs relatifs à la partie louée à reporter					→
42					Sous-total :	
43	<b>Option pour le procédé de la déduction forfaitaire des frais d'obtention <sup>3)</sup></b>					
	La déduction forfaitaire, des frais énumérés aux lignes 27 à 41, est fixée à 35% du loyer brut sans pouvoir dépasser 2 700 €					<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
		quote-part relative à				
	Montant global	l'habitation personnelle (voir lignes 48 et 49)	l'habitation cédée à titre gratuit (voir lignes 48 et 49)	la partie louée		
44	Intérêts de dettes					→
45	Rentes et charges permanentes					→
46	Frais de gérance					→
47	Impôt foncier, taxe de canalisation, taxe d'enlèvement des ordures					→
		↓ <sup>4)</sup>	Total des frais relatifs à la partie louée :			
48	Quote-part des intérêts ou arrrages de rentes de la partie habitée personnellement ou cédée gratuitement <sup>4)</sup>					
49	Frais d'obtention de la partie non louée engagés avant l'occupation (veuillez fournir les détails en annexe)					
50	Total des frais d'obtention (à reporter à la ligne 22) :					
51	Détail des dépenses importantes d'entretien et de réparation de 2021 pour lesquelles l'étalement est demandé sur _____ années (maximum 5 années). La fraction relative à l'année 2021 est à reporter à la ligne 32.					
	Nom et adresse de l'entrepreneur, de l'artisan ou du fournisseur	Genre des travaux	Date du paiement	Montant		
52						
53						
54	Total des dépenses importantes :					
55	<b>Détail des dettes, des arrrages de rentes et des charges permanentes (à reporter aux lignes 44, 45 et 48)</b>					
	Nom de l'établissement de crédit ou nom et adresse du bénéficiaire de la rente	Relation économique de la dette ou nature de la rente	Montant de la dette à la fin de l'année	Intérêts débiteurs ou charges acquittés		
56						
57						
58	Total des intérêts débiteurs ou/et des charges :					

3) Cocher la case utile

4) A partir de l'occupation, la déduction des frais est limitée aux intérêts de dettes et aux rentes et charges permanentes (maximum déductible: voir feuille L du modèle 100, rubrique L2)